



Syndicat National  
des **Cardiologues**

## PROJET POLITIQUE DU SYNDICAT NATIONAL DES CARDIOLOGUES



Note de presse du jeudi 5 mars 2020

Notre système de santé est à bout de souffle, les mutations dans le système hospitalier comme dans le système libéral sont inévitables à court terme.

L'ensemble de ces transformations à venir ne doit pas inquiéter le médecin, à condition qu'il en soit à l'initiative.

C'est à lui d'imaginer son futur, et en tant que président des Médecins Cardiologues Libéraux, et avec l'ensemble des élus, c'est à nous de les mobiliser, de travailler pour imaginer et concevoir ce que sera demain la cardiologie de 2020 – 2025 ; car l'avenir c'est demain.

Notre projet politique est écrit dans le respect de ces 3 valeurs fédératrices que sont la responsabilité, la qualité et la pertinence.

Ce projet s'articule autour de 4 grands thèmes :

## **1. L'innovation technologique**

Notre vision de l'innovation technologique concerne :

- les progrès ou nouveautés techniques pures,
- la coordination entre professionnels de santé permettant l'accès à des soins les plus adaptés pour les patients (ex : télé consultation ou télé expertise),
- la formation ou l'amélioration des pratiques professionnelles (ex : e-learning, simulations en santé),

Le suivi de l'innovation passe naturellement par une veille active portant sur tous les domaines où la technologie est en jeu :

Ces nouveautés pourront être portées par des entreprises déjà établies ou par des start up. On peut aussi imaginer que le Syndicat puisse devenir un véritable acteur de l'innovation, en décidant de favoriser l'émergence de telle ou telle initiative bénéfique pour la pratique médicale ou le bien-être des patients. Cela pourrait passer notamment pour du lobbying ciblé auprès du réseau institutionnel de la santé.

Enfin, on ne peut parler aujourd'hui d'innovation sans citer l'intelligence artificielle qu'il faudra encadrer, toujours dans l'intérêt des patients et des professionnels de santé.

## **2. L'expertise scientifique et médicale**

L'expertise passe en premier lieu par la formation, qu'elle soit initiale ou continue, grâce notamment à une forme de « *compagnonnage* » organisé tout au long de l'exercice. Cela commence par la maîtrise de stage permettant de recevoir en médecine libérale des internes de cardiologie. Cela se poursuit par des programmes de formation à la fois de qualité mais aussi pertinents dans la pratique, proposés tout au long de la carrière du cardiologue que nous développons dans notre organisme l'UFCV-FormatCoeur.

Une part d'innovation, avec des sessions communes à d'autres spécialités (dont les médecins généralistes) ou d'autres professions, portant sur la gestion des parcours patients, voire une aide à la création de véritables entreprises médicales avec une hiérarchisation des tâches, est parfaitement envisageable.

Le Syndicat doit également prendre toute sa place dans le domaine de l'évaluation de la qualité de notre pratique médicale.

Le travail déjà initié portant sur la pertinence de nos actes devra être poursuivi et amplifié, principal garant du maintien d'une rémunération acceptable.

Enfin, à l'heure où l'on parle de plus en plus de re-certification, le Syndicat devra rester un acteur majeur de l'évaluation des pratiques professionnelles en général, et proposer un parcours pluri professionnel de DPC afin de garantir à la cardiologie libérale un dispositif adapté.

### **3. La responsabilité populationnelle**

Les responsabilités vis-à-vis du patient et vis-à-vis de la population ne sont pas de même nature mais se chevauchent largement.

La responsabilité populationnelle peut être ressentie comme une contrainte. Pour s'en affranchir l'organisation des soins de cardiologie sur un territoire doit évoluer vers un exercice regroupé, coordonné, en premier lieu avec le médecin généraliste, et multi professionnel. Elle peut s'appuyer sur de nouvelles structures, type Communautés Professionnelles Territoriales de Santé et Équipes de Soins Spécialisés. La délégation de tâches sous la responsabilité du cardiologue doit aider à dégager du « temps médecin ».

La responsabilité populationnelle est de faciliter l'accès aux soins en cardiologie sans remettre en cause la liberté d'installation :

- consultations avancées pour mieux couvrir les territoires où l'installation de cardiologues sera difficile,
- espace-temps quotidien dédié aux soins non programmés afin d'éviter un recours inutile et coûteux aux urgences hospitalières.

La responsabilité populationnelle doit favoriser la pertinence des soins et des parcours, pour réduire les actes et hospitalisations inutiles.

Cette responsabilité populationnelle se veut d'être à l'écoute, non seulement des patients, mais de l'ensemble des habitants pour améliorer le niveau de santé (information, éducation thérapeutique) tout en respectant au mieux le cadre de vie de chacun.

### **4. Une nouvelle organisation socio –professionnelle**

Cette organisation repose sur une meilleure gestion du temps médical du cardiologue qui comporte :

- une amélioration de la coordination en lien avec les médecins généralistes,
- un transfert d'activité, sous la responsabilité du médecin cardiologue, vers les infirmières de pratiques avancées ou les assistants médicaux techniques en y incorporant l'éducation thérapeutique,
- une délégation de tâches.

Pour certaines pathologies cardiaques, cette optimisation du parcours de soin par le cardiologue ne remet pas en cause l'accès au médecin traitant ni son rôle, mais contribue à améliorer la prise en charge de ces dernières.

Ces parcours de soins ne doivent pas reposer sur une approche dogmatique mais s'inspirer des expériences qui fonctionnent sur le territoire.

## **Ce projet politique est associé à une ambition syndicale :**

### **a. Mobiliser nos jeunes confrères car c'est l'avenir de la Cardiologie.**

Il s'agit de les encourager à travailler en libéral, pour cela nous devons devenir des maîtres de stage tout en s'assurant d'une bonne collaboration avec le CNP, la SFC et les universitaires.

### **b. Favoriser l'union des différentes organisations de cardiologie et des cardiologues de terrain pour être incontournables.**

Nous devons être encore plus à l'écoute du terrain, car les innovations, les initiatives intéressantes sont souvent celles qui émanent des territoires ; voilà pourquoi nous serons très présents en région.

Enfin, toutes les entités en charge de la cardiologie doivent apprendre à travailler ensemble pour être plus performantes : je crois beaucoup au retour d'expérience.

### **c. Garder notre leadership dans les centrales syndicales pour préparer la future convention médicale.**

Les médecins cardiologues libéraux s'investiront avec d'autres spécialités pour défendre dans la future convention :

1. Un paiement à l'acte très largement majoritaire,
2. Une délégation de tâches sous la responsabilité du médecin spécialiste,
3. La défense de la liberté d'installation,
4. Une amélioration de la qualité de vie des médecins par l'innovation (choisie et validée par les libéraux),
5. La revalorisation et la pérennisation de l'indemnité horaire du DPC et développer toutes les actions pour favoriser la formation,
6. La simplification des démarches pour le remboursement des médecins par la création d'un guichet unique avec les organismes payeurs,
7. Préserver une retraite digne de notre investissement vis-à-vis de la société.

### **d. Transformer le Syndicat National des Cardiologues en syndicat de services avec la volonté de préparer les cardiologues libéraux à mettre en place les cabinets du futur pour 2025- 2030.**

**Marc Villaceque**  
**Président du Syndicat National des Cardiologues**  
**Port. : 06 82 43 36 83**

Le bureau restreint :

1. Marc Villaceque, président
2. Frédéric Fossati, vice-président
3. Vincent Pradeau, secrétaire général